



Manifestation pour le droit à l'avortement en 1982. © Catherine Deudon

## A la conquête de l'égalité

## Les grandes dates de l'émancipation féminine

En moins d'un siècle, les femmes ont acquis en France des droits égaux à ceux de l'homme, notamment dans le monde du travail, au sein de la famille et sur le plan civique. Récapitulatif en quelques dates clés.

**18 février 1938** : Loi qui met fin à l'incapacité civile de la femme mariée (datant du Code civil de 1804)

1942 : La femme mariée peut exercer un commerce sans l'autorisation de son mari.

21 avril 1944 : Une ordonnance reconnaît aux femmes le droit de vote et l'éligibilité

**13 juillet 1965**: Dans le cadre de la loi sur les régimes matrimoniaux, les prérogatives du mari sur les biens communs sont réduites et l'intervention du mari sur les biens propres de la femme est supprimée

Décembre 1967 : Loi Neuwirth, qui autorise la vente de contraceptifs

4 juin 1970 : Loi qui répartit l'autorité parentale entre le père et la mère

1972 : Loi sur l'égalité de salaire entre hommes et femmes

11 juillet 1975 : Interdiction de toute discrimination sexiste à l'embauche

11 juillet 1975 : Réforme du divorce. Pour la première fois, l'adultère est supprimé comme cause péremptoire de divorce. Instauration du principe du divorce par consentement mutuel

17 juillet 1975 : Loi Veil : légalisation de l'Interruption volontaire de grossesse (IVG)

17 juillet 1980 : Loi interdisant le licenciement d'une femme enceinte

**13 juillet 1983** : Loi sur l'égalité professionnelle qui interdit toute discrimination en raison du sexe dans la vie professionnelle

1983 : Remboursement par la Sécurité sociale de l'IVG légale

23 décembre 1985 : Loi sur l'égalité des époux dans la gestion du patrimoine qui permet également aux femmes de transmettre leur nom à leurs enfants, en plus de celui du père

22 juillet 1987 : Loi sur l'autorité parentale après le divorce

8 janvier 1993 : Loi modifiant l'état civil et la filiation

**4 juillet 2001** : Loi sur l'IVG qui annule les articles du code pénal sanctionnant la complicité dans l'IVG

Auguste Dominique Ingres, Napoléon ler sur le trône impérial en costume de sacre (1806)
En 1804, Napoléon
Bonaparte institua le Code civil, qui instaurait l'incapacité civile de la femme mariée.

**26 mai 2004** : Réforme du divorce. Le « divorce pour faute » est remplacé par le « divorce pour raison valable ». Cette loi permet de divorcer malgré l'opposition du conjoint. La procédure du divorce par consentement multuel est par ailleurs accélérée.

Source: chronologie reprise de l'intervention d'Annie Dreyfus lors de la table ronde « Etre une femme juive en France ».